

Médiathèque départementale de Seine-et-Marne

— ACTEURS CULTURELS —

LES MISSIONS DE LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE

Favoriser l'accès des Seine-et-Marnais à la culture.

La Médiathèque départementale

Le service de la lecture du Conseil départemental

En chiffres

- Budget d'investissement 2021 : 119 892 €
- Budget de fonctionnement 2021 : 538 181 €
- 35 agents
- 253 227 livres
- 24 345 CD
- 24 176 DVD

La lecture publique est une compétence obligatoire des conseils départementaux, réaffirmée par la [loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044537514) (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044537514>) relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

La Médiathèque départementale accompagne au quotidien plus de 210 bibliothèques sur l'ensemble du département :

- elle contribue, par son expertise, au maillage des territoires en équipements de lecture publique ayant une offre de services de qualité et un rayonnement territorial (aide et conseils pour la création et le fonctionnement de bibliothèques),
- elle accompagne, soutient et forme les bibliothécaires et acteurs du livre du département,
- elle mène une politique de développement culturel et accompagne les démarches de coopération intercommunale dans le domaine de la lecture publique,
- elle développe des partenariats avec les bibliothèques, les équipements culturels, les établissements scolaires, les institutions d'enseignement et les structures socio-éducatives,
- elle accompagne le développement de projets numériques dans les bibliothèques,
- elle prête des collections aux bibliothèques territoriales,
- elle est centre de ressources et d'informations pour les bibliothèques et autres organismes contribuant au développement de la lecture, à l'accès à l'information, à la formation et à la culture.

Des missions en évolution

Créée par l'État en 1968 comme bibliothèque pilote pour le prêt direct en milieu scolaire, la bibliothèque centrale de prêt de Seine-et-Marne est transférée au Département en 1986. Elle élargit alors son action à l'ensemble de la politique du livre et de la lecture du Conseil général. En 1993, elle prend le nom de Médiathèque départementale.

entale.

Depuis, les missions et [services](https://mediatheque.seine-et-marne.fr/fr/les-services-de-la-mediatheque-departementale) de la Médiathèque départementale ont évolué au fil des ans afin de répondre aux différents enjeux et prendre en compte les nouvelles réalités territoriales. La collectivité s'est engagée dans une démarche de redéfinition de son action en adoptant le [Schéma départemental de développement de la lecture publique](https://mediatheque.seine-et-marne.fr/fr/le-schema-departemental-de-developpement-de-la-lecture-publique-2020-2025) en juin 2020. L'objectif est de contribuer à l'aménagement culturel du territoire, en favorisant la création d'équipements là où cela est nécessaire, et d'améliorer les services des bibliothèques afin que chaque Seine-et-Marnais puisse disposer d'une offre de qualité à proximité de chez soi.

Une politique de lecture publique ambitieuse

Le [Schéma départemental de développement de la lecture publique](https://mediatheque.seine-et-marne.fr/fr/le-schema-departemental-de-developpement-de-la-lecture-publique-2020-2025) repose sur des orientations fortes, qui s'inscrivent dans une démarche d'action publique territorialisée :

- l'équité d'accès à la lecture publique (résorption des « zones blanches »),
- la création de médiathèques innovantes et répondant aux besoins locaux, disposant d'un projet culturel, éducatif et social affirmé,
- l'accessibilité des équipements et de leurs services,
- l'inclusion de tous les publics,
- la formation et la professionnalisation des acteurs du livre et de la lecture sur le département,
- le développement culturel,
- la rencontre avec la création contemporaine,
- la contribution à l'éveil culturel du jeune enfant,
- l'éducation artistique et culturelle des collégiens,
- la promotion de l'Education aux Médias et à l'Information,
- l'accompagnement de projets numériques dans les établissements de lecture publique,
- l'amélioration de l'offre documentaire,
- le développement de la participation des usagers au sein des bibliothèques,
- la sensibilisation des bibliothèques au développement durable,
- l'animation du réseau départemental de lecture publique.